

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

## Exercice 2017

---

Document établi selon le décret et l'arrêté ministériels du 02/05/07

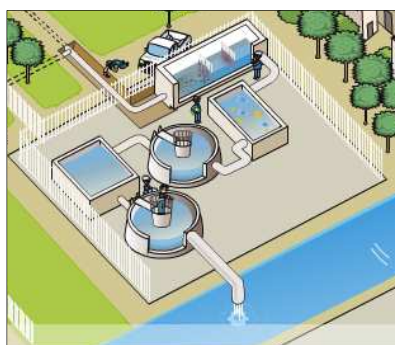


### Communauté de Communes du Sundgau

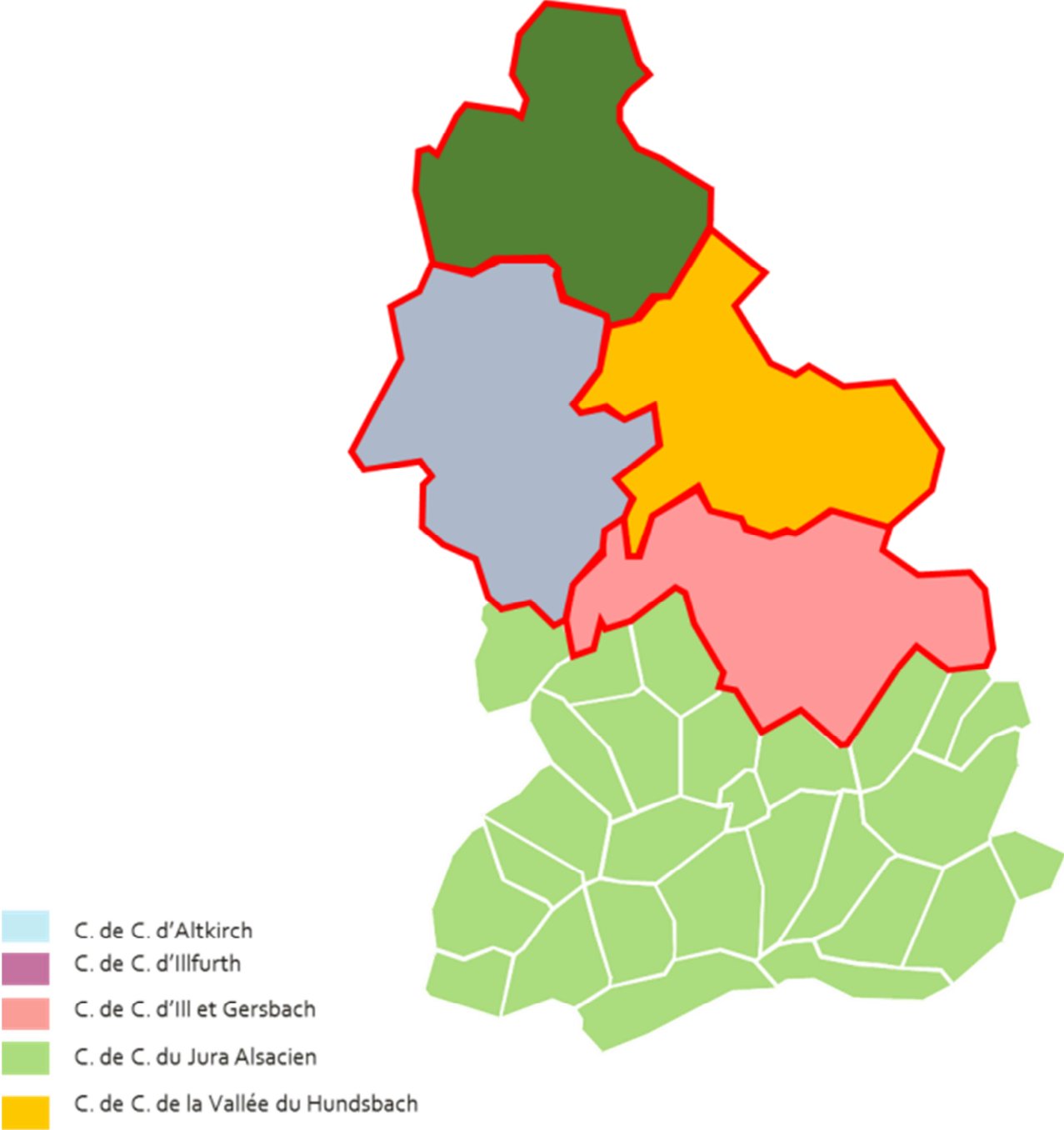
Quartier Plessier  
Avenue du 8 e régiment de Hussards  
BP19 68 131 Altkirch Cedex

Tél: 03 89 08 36 20

<http://www.cc-sundgau.fr>



# Carte des territoires



## 1.1. Territoire 1 : Communauté de Communes du secteur d'Illfurth

### 1.1.1. Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président de la Communauté de Communes est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'assainissement.

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu ;
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

### 1.1.2. Présentation générale du service

#### ▪ Périimètre et nature du service assuré

Le service d'assainissement est géré au niveau intercommunal.

La Communauté de Communes Sundgau pour le territoire Secteur d'Illfurth assure les compétences suivantes :

- Collecte des eaux usées
- Traitement des eaux usées

Le service public d'assainissement collectif dessert 10 459 environ habitants soit 4 219 abonnés.

	Nombre d'abonnés	Linéaire réseau (ml)	Population	Volumes facturés assainissement 2017
Froeningen	321	16 104	722	33 484
Heidwiller	260	10 486	611	25 305
Hochstatt	878	25 578	2 114	97 393
Illfurth	859	30 264	2 551	110 044
Luemschwiller	338	14 031	740	32 787
Saint-Bernard	214	10 797	556	21 446
Spechbach le bas	597	24 570	1 353	50 855
Spechbach le haut				
Tagolsheim	368	16 211	855	56 055
Walheim	379	6 081	957	35 267
<b>Total</b>	<b>4 219</b>	<b>154 122</b>	<b>10 459</b>	<b>462 636 m<sup>3</sup></b>

#### ▪ Mode de gestion du service

La Communauté de Communes a en charge le fonctionnement des ouvrages, leur entretien, la permanence du service, la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

Elle exploite ces réseaux d'assainissement en régie et fait l'objet :

- **D'un marché pour l'exploitation des postes de pompages et entretien des bassins d'orage**

Le marché est certifié exécutoire pour la date du 1<sup>er</sup> mars 2016 pour une durée de 2 ans avec une reconduction deux fois pour un an.

Il confie à la société SUEZ les principales missions suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de traitement, des postes de relèvement
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques
- ✓ Entretien des bassins d'orages

Le périmètre est défini par les limites des territoires des neuf communes formant l'ex Communauté de Communes du secteur d'Illfurth.

- **D'un marché public pour l'exploitation de la station d'épuration d'Illfurth et de Spechbach**

Ce marché est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2016 pour 2 ans. Il est reconductible deux fois pour un an.

Il confie à la société SUEZ les principales missions suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des stations d'épuration
- ✓ Gestion des boues d'épuration
- ✓ Autosurveillance des rejets
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques

- **D'un marché de compostage et de valorisation agricole des boues**

Ce marché est confié à la société Agrivalor à partir du 1<sup>er</sup> mars 2016 pour 2 ans. Il est reconductible deux fois pour un an.

Les principales missions de ce marché sont :

- ✓ Prise en charge et transport des boues jusqu'à la plateforme de compostage
- ✓ Mise en place du mélange avec un co-produit, criblage et maturation
- ✓ Analyses des boues et du compost
- ✓ Stockage avant la valorisation agricole

- **Le réseau de collecte des eaux usées**

### Réseaux et branchement

Le réseau de la communauté de communes comprend:

	2015	2016	2017
Réseau eaux usées (km)	91,3	154,1	154,1

### Postes de relèvement

Le réseau est équipé de 17 postes de relèvement ou refoulement dont les caractéristiques sont les suivantes :

Postes	Nombre de pompes	Capacité de pompage (m <sup>3</sup> /h)
Heidwiller écluse	2	64
Heidwiller Auweg	2	20
Heidwiller rue Dannemarie	2	29
Walheim moulin avant pont 1	2	21
Walheim moulin après pont 2	2	21
Illfurth centre	2	90
Illfurth collège	2	55
Froeningen	2	160
Hochstatt rue de Zillisheim	1	136
Hochstatt rue du muguet	2	36
Hochstatt rue du bourg	2	20
St Bernard 3	2	72
St Bernard 2	2	34
St Bernard 1	2	72
Walheim rue de Mignovillard	2	22
Tagolsheim rue de l'industrie	1	10
Tagolsheim rue de la forge	1	15

### Les bassins d'orage

8 bassins d'orage permettent de lisser les déversements au milieu naturel en cas de fortes pluies :

Bassins d'orage	Capacité de stockage (m <sup>3</sup> )
Bassin amont de la station d'Ilfurth	800
Froeningen	80
Heidwiller	75
Ilfurth	140
Tagolsheim	100
Hochstatt	400
Spechbach-le-haut	50
Spechbach-le-bas	80
<b>Total volume stocké</b>	<b>1 725</b>

Les trois déversoirs d'orage situés en amont du poste de refoulement de Froeningen, à Ilfurth rue de Spechbach et celui du bassin d'orage de la station d'épuration d'Ilfurth sont équipés de débitmètres et appareils de mesure permettant d'évaluer les périodes de déversements et débits surversés selon l'arrêté du 22 juin 2007.

## Les stations d'épuration

La station d'épuration d'Illfurth présente les caractéristiques suivantes :

<b>Localisation</b>	Illfurth
<b>Année de mise en service</b>	1978
<b>Type</b>	Boues activées
<b>Filière de traitement boues</b>	Déshydratation sur centrifugeuse – Evacuation en compostage
<b>Capacité nominale de traitement</b>	7 700 équivalents habitants

Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimum (%)	Concentration maximum (mg/L) nouveau rejet
DBO5	75	125
DCO	70	25
MES	90	35
NGL	70	15
PT	80	2
NTK	70	10
NH4	80	7

La station d'épuration de Spechbach présente les caractéristiques suivantes :

<b>Localisation</b>	Spechbach-le-Bas
<b>Année de mise en service</b>	1987
<b>Type</b>	Boues activées
<b>Filière de traitement boues</b>	Déshydratation sur centrifugeuse à la STEP d'Illfurth
<b>Capacité nominale de traitement</b>	1 700 équivalents habitants

Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimum (%)	Concentration maximum (mg/l)
DCO	90	90
DBO5	70	25
MES	90	30
NGL	/	/
PT	/	/

### 1.1.3. Les faits marquants de l'exercice

- **Le réseau de collecte des eaux usées**
  - 1271 mètres ont été curés sur le secteur et 743 mètres ont été inspectés.
  - Les compteurs EDF des postes de Hochstatt, Froeningen et Illfurth ont été remplacés.

#### 1.1.4. Les stations d'épuration

##### ▪ ***Pour la station d'épuration d'Illfurth :***

- En janvier 2017, le prétraitement a débordé suite à la casse du dégrilleur
- En février 2017, une fuite a été découverte sur la conduite d'arrivée du dégraisseur. Un raccord étanche a été posé.
- En mars 2017, la pompe de relevage n°3 a été renouvelé.
- Fin mai 2017, un défaut sur la préparation polymère a été détecté. Le moteur de l'agitateur a été remplacé.
- La centrifugeuse a rencontré plusieurs défauts en juin 2017 à cause des pannes de la vis de transfert. Le motoréducteur et les brides d'accouplement ont été réparés.
- En juin 2017, le nouveau dégrilleur fin et la vis à sables ont été installés par Suez.
- En juillet 2017, la pompe d'injection des polymères a montré des signes de faiblesses.
- En juin 2016, des inondations ont eu lieu sur le secteur entraînant des arrivées d'eaux boueuses.
- En octobre 2017, le moteur du pont racleur a été rénové (bobinage changé entièrement).

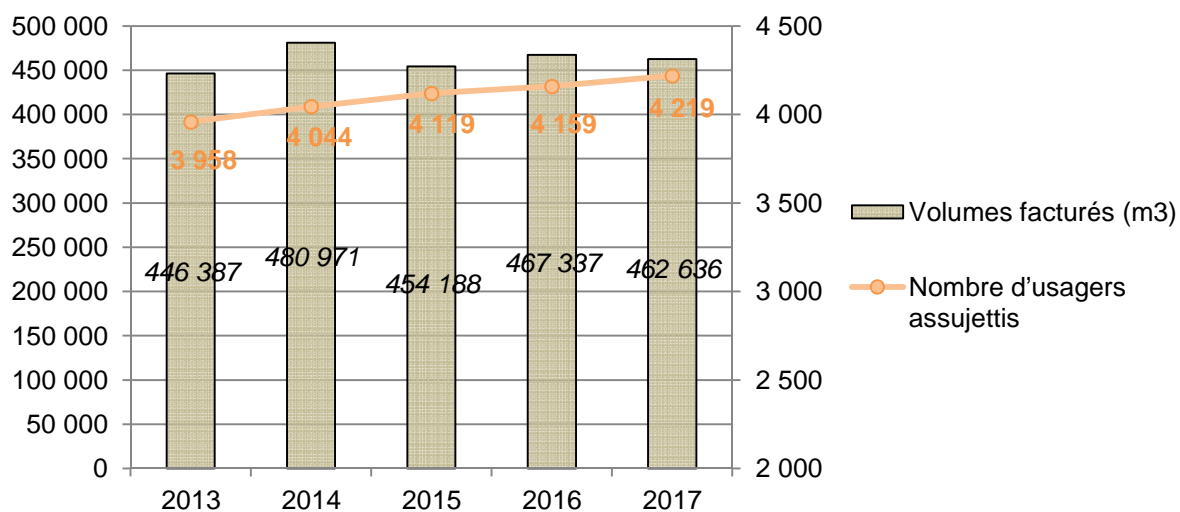
##### ▪ ***Pour la station d'épuration de Spechbach :***

- En février 2017, un palier du pont brosse s'est cassé. Un hydrojet a été installé pour palier l'arrêt du pont brosse. .

## 1.1.5. Indicateurs techniques

### ▪ Assiette du service

	2015	2016	2017	Evolution (%)
Nombre d'usagers assujettis	4 119	4 159	4 219	1,4%
Taux de desserte	98%	98%	98%	-
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	454 188	467 337	462 636	-1.0%



### ▪ Volumes traités

	2014	2015	2016	2017	Evolution (%)
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	480 971	454 188	467 337	462 636	-1.0%
Volume des effluents traités	994 790	981 024	1 152 085	883 630	-23%

### ▪ Conventions spéciales de déversement

Conformément à l'article L.1331-10 du Code de Santé Publique, les effluents non domestiques dont la pollution dépasse les valeurs définies par la réglementation en vigueur, doivent faire l'objet d'une convention de déversement autorisant le rejet dans le réseau public d'assainissement.

Une autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau d'assainissement est en vigueur depuis fin 1998 :

- ✓ Compagnie franco-suisse de façonnage du papier

De plus, des conventions de déversement d'effluents agricoles issus des éleveurs laitiers pour le traitement des eaux blanches ont été établies.



▪ **Bilan d'exploitation**

**Données de fonctionnement des postes et bassins d'orage**

Données de fonctionnement 2017	Heures de fonctionnement	Nombre de curages
Heidwiller écluse	1 583	4
Heidwiller auweg	18	4
Heidwiller rue Danemarie	461	4
Walheim moulin avant pont 1	98	5
Walheim moulin après pont 2	80	4
Illfurth centre	1 003	4
Illfurth collège	6 353	3
Froeningen	1 922	4
Hochstatt rue de Zillisheim	1 667	3
Hochstatt rue du muguet/ libellules	1 664	4
Hochstatt rue du bourg	45	4
Spechbach sud	1 129	4
St Bernard église	651	4
St Bernard large	613	4
Tagolsheim rue de l'industrie	119	4
Tagolsheim rue de la forge	1 272	4
Walheim 3 stade rue Mignovillard	215	
<b>Total</b>	<b>18 893</b>	<b>68</b>

**Consommations**

Consommation de réactifs (T/an)	2014	2015	2016	2017	Evolution (%)
<b>STEP ILLFURTH</b>					
Consommation électrique (kWh/an)	302 364	408 834	427 175	414 058	-3%
Polymère (déshydratation boues)	5,9	6,0	3,8	2,4	-37%
<b>STEP SPECHBACH</b>					
Consommation électrique (kWh/an)	135 280	140 058	124 639	127 725	+3%
Eau potable (m <sup>3</sup> )	NC	NC	293	NC	

La consommation électrique de la station d'Illfurth comprend également la consommation du nouveau bassin d'orage qui a été mis en service courant 2014.

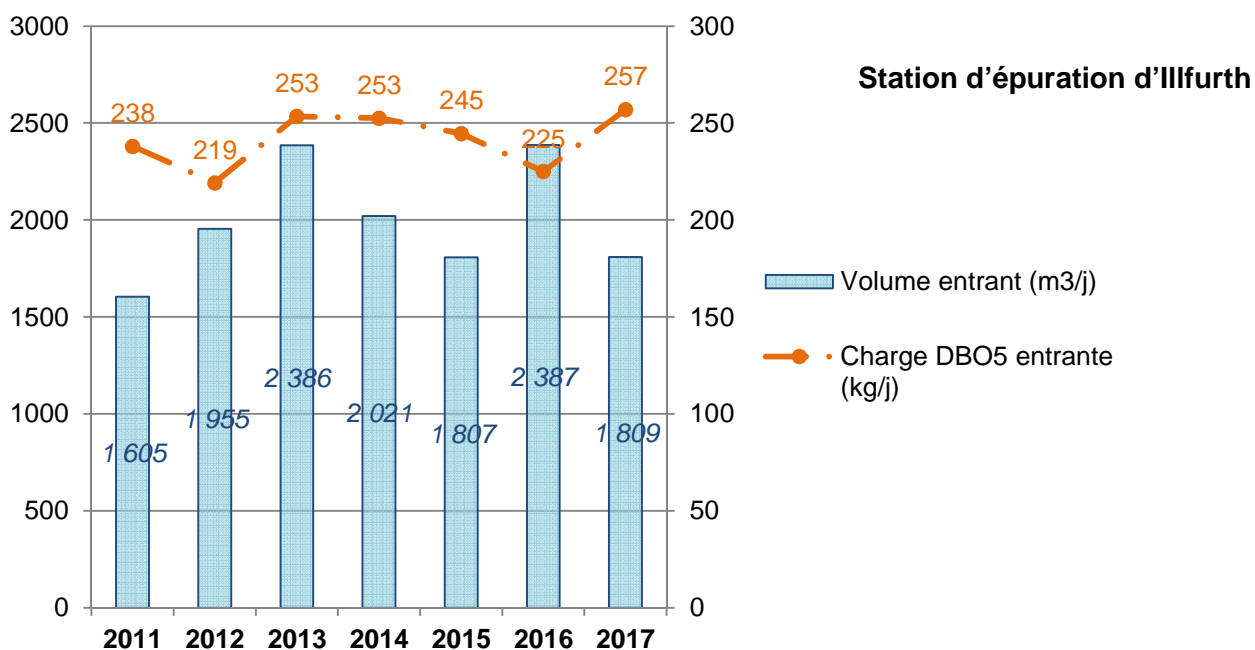
Les consommations électriques des stations suivent les variations de volumes traités, en baisse pour les deux stations d'épuration.

▪ **Qualité du traitement des eaux usées**

**La charge entrante**

	2015	2016	2017	Evolution (%)
<b>STEP ILLFURTH</b>				
Volume annuels (m <sup>3</sup> /an)	659 709	871 248	660 208	-24%
Pluviométrie (mm)	588	866	728	-16%
Volume entrant (m <sup>3</sup> /j)	1 807	2 387	1 809	-24%
Charge DBO5 entrante (kg/j)	244,6	225	257	14%
<b>STEP SPECHBACH</b>				
Volume annuels (m <sup>3</sup> /an)	321 315	280 837	217 722	-23%
Volume entrant (m <sup>3</sup> /j)	880	769	596	-23%
Charge DBO5 entrante (kg/j)	32	43	63	46%

Les volumes entrants des stations d'épuration sont en baisse pour 2017.





<b>Concentration moyenne en sortie (mg/L)</b>	29	4,9	9,8	10	7	2
<b>STEP SPECHBACH</b>						
Nombre de dépassements des normes	0	0	0	0	0	0
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans effectués	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre de dépassements tolérés	1	1	1	1	1	1
<b>Conformité annuelle</b>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<b>Concentration moyenne en sortie (mg/L)</b>	19	5	6,2	4,4		5,3

Les stations sont conformes pour l'année 2017, sur l'ensemble des paramètres.

Les concentrations moyennes en sortie de station sont conformes à la réglementation européenne (arrêté ministériel du 22 juin 2007).

La station d'épuration d'Illfurth a reçu 134 m<sup>3</sup> d'apport extérieur en matières de vidange.

### Production des boues

	2015	2016	2017	Evolution (%)
<b>STEP ILLFURTH</b>				
Production (TMS/an)	164	166,4	153	-8%
Siccité moyenne (%)	25%	24%	22%	-10%
<b>STEP SPECHBACH</b>				
Production (TMS/an)	10,5	13,4	10,6	-21%
Siccité moyenne (%)	25%	24%	24%	

Les productions de boues sur le site d'Illfurth et de Spechbach ont baissé suite à la diminution de la charge en MES des effluents.

### Evacuation des boues

Les boues des stations de Spechbach et d'Illfurth sont évacuées sur la plateforme de compostage d'Agrivalor.

	2015	2016	2017	Evolution (%)
<b>STEP ILLFURTH</b>				
Production (TMS/an)	164	166	153	-8%
Tonnage évacué (TMS/an)	164	166	153	-8%
<b>STEP SPECHBACH</b>				
Production (TMS/an)	10,5	13,4	10,6	-21%
Tonnage évacué (TMS/an)	10,5	13,4	10,6	-21%

### Les autres sous-produits

	2015	2016	2017
<b>STEP ILLFURTH</b>			
Refus de dégrillage (m3)	24,6	8,1	24,6
Sables (m <sup>3</sup> )	39,7	12	28,1
Graisses (T)	13	24	18
<b>STEP SPECHBACH</b>			
Refus de dégrillage (m3)	1,3	3	1,3
Sables (m <sup>3</sup> )	3	1	6
Graisses (T)	4,5	6	3,2

La production des sables de la station d'Illfurth est en nette baisse en raison de la casse de la vis à sable et des vidanges et curages du dessableur/dégraiseur.

L'optimisation du remplissage des poubelles de refus de dégrillage explique en partie la baisse des volumes de refus.

Sur le site de Spechbach, la hausse des refus de dégrillage est due à un effet de stock.

## ▪ **Les opérations d'entretien**

### **Curage préventif**

	2015	2016	2017
<b>Longueur de canalisation curée (ml)</b>	<b>420</b>	<b>345</b>	<b>1 271</b>
<b>Taux de curage (%)</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,5%</b>
<i>Nombre d'avaloirs, dessableurs et tabourets siphons curés</i>	2 728	2 728	2 728

Une campagne de curage préventif a été effectuée sur les 46 déversoirs d'orage.

Les tronçons qui ont été curés sont les tronçons qui correspondent aux ITV, plus le collecteur exutoire du DO rue du 2<sup>ème</sup> zouaves à HOCHSTATT.

### **Interventions curatives**

	2015	2016	2017
<b>Nombre de désobstructions réalisées</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>3</b>
Dont sur branchement	8	12	3
Dont sur canalisation	4	5	0
Dont sur ouvrages	0	0	0

Plusieurs opérations de désobstruction ont été réalisées par la communauté de communes du secteur d'Illfurth : 3 branchements.

Les 10 points sensibles du réseau ont été curés bimestriellement (3 siphons, 6 déversoirs d'orage et 25 ml de conduite rue de l'III à Tagolsheim en amont du déversoir)

2 tronçons sensibles sont curés annuellement (450 ml rue Brunkirch et rue de l'ill à Illfurth et 33 ml devant la boulangerie Schweitzer à Illfurth)

**12 points noirs** sont recensés sur le réseau.

### **Interventions d'inspection et de contrôle**

	2015	2016	2017
Linéaire inspections télévisées (km)	0,10	0,81	0,743

743 ml de réseau ont été inspectés sur le territoire de la collectivité :

- 515 ml rue de Zillisheim à Hochstatt
- 20 ml route de Mulhouse à Illfurth
- 208 ml rue du Moulin à Saint-bernard

62 branchements ont été contrôlés dans le cadre de vente.

▪ **Détails sur l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale**

L'arrêté du 2 décembre 2013 modifie le mode de calcul de l'indicateur de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux présenté ci-dessous.

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan du réseau de collecte	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements.	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle.	5	5
B- Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements	Existence d'un inventaire des réseaux	10	10
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et les diamètres	5	5
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15	0
<i>Les points des lignes ci-dessous ne comptent pas si le seuil de 40 points n'est pas atteint.</i>			
C- Informations sur les interventions sur le réseau	Altimétrie des réseaux renseignée pour au moins la moitié du linéaire	10	10
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne l'altimétrie des réseaux	5	5
	Localisation et description des ouvrages annexes (postes, déversoirs...)	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire électromécanique	10	10
	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	10	0
	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	10
	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau.	10	0
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	10
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>85</b>

## ▪ **Les opérations de renouvellement**

### **Concernant la station d'épuration d'Illfurth :**

- ✓ Renouvellement du filtre air et des courroies du surpresseur
- ✓ Renouvellement du stator de la pompe à boues
- ✓ Renouvellement de la roue de la pompe de relevage 2
- ✓ Remplacement de l'agitateur et de la sonde oxygène du bassin d'aération n°1
- ✓ Renouvellement de la nouvelle pompe de relevage n°3
- ✓ Remplacement du moteur pour la préparation de polymère
- ✓ Renouvellement de la pompe vide cave de la fosse en cale sèche
- ✓ Renouvellement de la carte pour les boues et mise en place du nouveau magelys pour l'automate de la station
- ✓ Remplacement du motoréducteur pour la vis de transfert des boues.

### **Concernant la station d'épuration de Spechbach :**

- ✓ Renouvellement de la vanne guillotine pour la vidange du silo
- ✓ Remplacement des vannes de vidange pour les surnageants
- ✓ Remplacement du motoréducteur de la brosse d'aération
- ✓ Remplacement du relais R1 et du contacteur du dégrilleur dans l'armoire électrique de la station

### **Concernant les postes de relevage**

- ✓ Remplacement du compteur EDF du poste de Froeningen
- ✓ Remplacement du compteur EDF du poste d'Illfurth centre
- ✓ Remplacement du compteur EDF du poste d'Illfurth collègue
- ✓ Remplacement de la sonde piézométrique et de la carte Sofrel du poste de Walheim moulin 1
- ✓ Remplacement du compteur EDF, de la batterie pour la télégestion du poste de Hochstatt 1
- ✓ Remplacement du compteur EDF du poste Hochstatt 2
- ✓ Renouvellement du disjoncteur de tête et du compteur EDF du poste Hochstatt 3 bourg
- ✓ Renouvellement de la pompe 1 du poste Tagolsheim Forge
- ✓ Remplacement de la batterie et de la carte d'alimentation du sofrel pour le poste Tagolsheim Industrie

▪ **Les investissements**

**Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service**

En 2017, l'avancement des travaux inscrits au budget est le suivant :

LOCALISATION	TRAVAUX REALISES	OBJECTIF	ESTIMATIF	AVANCEMENT
TAGOLSHEIM Aval Piscine	Bassin de stockage 500 m <sup>3</sup>	Limitation des rejets par temps de pluie	465 000 €HT	Démarrage le 24/07/2017 Réception prévu en mai 2018
STEP ILLFURTH	Etude pour la mise en place d'une mesure de débit en entrée de station		25 000 €HT	Finalisé
	Mise en place d'une mesure de débit en entrée de station		80 000 €HT	Finalisé
ILLFURTH Route de Mulhouse	Etude renforcement hydraulique		5 580 €HT	Finalisé
TAGOLSHEIM Rue de l'Industrie	Bassin de stockage 400 m <sup>3</sup>		472 000 HT	Réalisation prévu en 2018



## 1.1.6. Indicateurs financiers

### ▪ Les tarifs

	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2018
<b>Part Collectivité</b>		
Forfait de base (€ HT/an)	29,90 €	29,90 €
Abonnement (€HT/an)	10,00 €	10,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	1,15 €	1,15 €
<b>Taxes et redevances</b>		
TVA	10,00%	10,00%
Redevance modernisation des réseaux (€/m <sup>3</sup> )	0,274 €	0,274 €

### ▪ La facture 120 m<sup>3</sup>

	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2017		Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2018		Evolution (%)
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
<b>Collecte et traitement</b>					
<b>Terme fixe annuel</b>					
Forfait de base 26 m <sup>3</sup>	29,90 €	29,90 €	29,90 €	29,90 €	-
Abonnement	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	-
<b>Consommation</b>					
Part de la Collectivité sur 94 m <sup>3</sup>	1,15 €	108,10 €	1,15 €	108,10 €	-
<b>Organismes publics</b>					
Redevance modernisation des réseaux	0,274 €	32,88 €	0,274 €	32,88 €	-
<b>Total HT</b>		<b>180,88 €</b>		<b>180,88 €</b>	-
TVA à 10%		18,09 €		18,09 €	-
<b>Total Assainissement TTC</b>		<b>198,97 €</b>		<b>198,97 €</b>	-
<b>Soit le m<sup>3</sup></b>		<b>1,66 €</b>		<b>1,66€</b>	-

Le montant de la facture d'assainissement s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à 198,97 € TTC qui reste stable par rapport à celle du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les différentes composantes de la facture 120 m<sup>3</sup> sont les suivantes :

	01/01/2017		01/01/2018		Evolution (%)
Collectivité	148,00 €	74%	148,00 €	74%	-
Taxes et redevances	50,97 €	26%	50,97 €	26%	-
<b>TOTAL</b>	<b>198,97 €</b>	<b>100%</b>	<b>198,97 €</b>	<b>100%</b>	-









▪ ***Le budget annexe Assainissement***

<b>Investissements réalisés en 2017</b>	<b>Montant total 2017</b>
Travaux sur la station d'Illfurth	179 732 €
Travaux sur la station de Spechbach le bas	2 118 €
Travaux sur les postes de relèvement	
Travaux sur les bassins d'orage	
Réseaux d'assainissement	26 560 €
<b>TOTAL</b>	<b>208 410 €</b>

### 1.1.7. Les indicateurs de performance

Indicateur	Définition	Valeur 2016	Valeur 2017	Evolution N/ N-1
<b>D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif</b>	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée	10 464	10 459	
<b>D202.0 : Nombre d'autorisation de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées</b>	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable au service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique	1	1	
<b>D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration</b>	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacués en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boues de la station ne sont pas prises en compte	129,8	163,8	26%
<b>D204.0 : Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 01/01/N+1</b>	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup>	1,66	1,66	

Indicateur	Définition	Valeur 2016	Valeur 2017	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service à l'assainissement collectif	98%	98%		
<b>P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	30/120	85/120		Voir détail paragraphe 3.6 p15
<b>P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. Un système de collecte est jugé conforme au titre de la directive ERU si les 2 conditions suivantes sont remplies : o Absence de rejet significatif des réseaux de collecte des eaux usées en période de temps sec (total des déversements par temps sec pour inférieure à 5% de la charge brute de pollution organique) ;	100%	100%		. * Sous réserve validation par la Police de l'Eau

Indicateur	Définition	Valeur 2016	Valeur 2017	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
	o En cas de rejets diffus, existence d'un programme de prévention des fuites ;				
<b>P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. L'équipement d'épuration est jugé conforme au titre de la directive ERU si les ouvrages sont dimensionnés pour assurer conjointement : o Pour l'hydraulique, le traitement par chaque station d'épuration du débit de référence précisé en application de l'arrêté du 22 juin 2007 ; o Pour la pollution, le traitement par chaque station d'épuration de la charge brute de pollution organique selon les obligations en vigueur pour la zone concernée (zone sensible ou non)	100%	100%		
<b>P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application des articles L2224-8 et R2224-10 à R2224-16 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. Les règles et conventions précises à mettre en œuvre pour juger de la conformité font l'objet de circulaires du Ministère en charge de l'environnement (cf guide de définitions version 1.5 de septembre 2008 relative à l'application de la directive ERU 91/271/CEE) accessible par le lien suivant : <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	100%	100%		
<b>P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon des filières conformes à la réglementation</b>	Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille	100%	100%		
<b>P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité</b>	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0	0		

## 1.2. Territoire 2 : Communauté de communes de la vallée de Hundsbach

### 1.2.1. Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président de la Communauté de Communes est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'assainissement.

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu ;
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

### 1.2.2. Présentation générale du service

#### ▪ Périimètre et nature du service assuré

Le service d'assainissement est géré au niveau intercommunal.

La communauté de communes Sundgau pour le territoire de la vallée de Hundsbach assure les compétences suivantes :

- Collecte des eaux usées
- Traitement des eaux usées

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 3 049 habitants soit 1 171 abonnés.

	Nombre d'abonnés	Linéaire réseau (kml)	Population	Volumes facturés assainissement 2016
Emlingen	120	4,85	281	6 876
Hausgauen	155	10,22	421	7 589
Heiwiller	70		181	5 552
Obermorschwiller	174	5,60	409	16 472
Schwoben	91	3,62	250	4 693
Tagsdorf	119	4,00	320	8 101
Willer	129		336	6 510
Wittersdorf	313	5,94	851	18 589
<b>Total</b>	<b>1 171</b>	<b>34,21</b>	<b>3 049</b>	<b>74 382 m<sup>3</sup></b>

#### ▪ Mode de gestion du service

La gestion des réseaux intercommunaux et des ouvrages annexes (postes de relevage et déversoirs d'orage) est assurée par la communauté de communes.

L'entretien des postes de refoulement est fait par la société Veolia Eau sous forme d'un contrat de prestation jusqu'au 31 août 2017. A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017 la société SUEZ a pris en charge l'entretien de ces postes.

Concernant la compétence traitement,

- la collectivité pour la lagune d'Obermorschwiller
- Les communes de Wittersdorf, Tagsdorf, Schwoben, Hausgauen, et Henflingen sont raccordées pour le traitement des eaux usées sur la station d'épuration d'Altkirch et sont clientes de la société VEOLIA. La délégation de service publique de la communauté de

communes Sundgau auprès de VEOLIA fait état de la quantité d'équivalents habitants raccordés et une facture est établie en ce sens.

### ▪ **Le réseau de collecte des eaux usées**

#### Réseaux et branchement

Le réseau de la communauté de communes comprend:

	2016	2017	Evolution (%)
Réseau séparatif (km)	3,37	3,37	
Réseau unitaire (km)	23,47	23,47	
Réseau de refoulement (km)	0	0	
<b>Total réseau assainissement (km)</b>	<b>26,84</b>	<b>26,84</b>	
Réseau pluvial (km)	7,38	7,38	

#### Ouvrages annexes

Le réseau est équipé de 4 postes de relèvement ou refoulement dont les caractéristiques sont les suivantes :

Communes	Déversoirs d'orage	Postes de refoulement	Régulateur de débit
Emlingen	6	0	0
Hausgauen	2	0	1
Obermoschwiller	1	1	0
Schwoben	2	0	1
Tagsdorf	5	0	1
Wittersdorf	9	3	0

#### Les stations d'épuration

La lagune d'Obermoschwiller présente les caractéristiques suivantes :

<b>Localisation</b>	Obermoschwiller
<b>Année de mise en service</b>	1997
<b>Type</b>	lagune
<b>Capacité nominale de traitement</b>	540 équivalents-habitants

### 1.2.3. Les faits marquants de l'exercice

#### ▪ **Le réseau de collecte des eaux usées**

- Aucun linéaire n'a été curé sur le secteur.
- Démarrage de la pose du collecteur intercommunal d'assainissement entre Hundsbach et Berentzwiller sur une longueur de 6 Km.

### 1.2.4. Les stations d'épuration

#### ▪ **Pour la station d'épuration d'Obermoschwiller :**

Les dossiers pour le curage de la lagune et l'épandage des boues liquides sont démarrés pour une réalisation 2018.

### 1.2.5. Indicateurs techniques

#### ▪ Assiette du service

	2016	2017	Evolution (%)
Nombre d'usagers assujettis	NC	1 804	-
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	NC	186 734	%

#### ▪ Volumes traités

	2016	2017	Evolution (%)
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	NC	186 734	
Volume des effluents traités	NC	NC	

#### ▪ Bilan d'exploitation

#### Données de fonctionnement des postes et bassins d'orage

Données de fonctionnement 2017	KWh consommés
PR Obermorschwiller	
PR Wittersdorf 1	NC
PR Wittersdorf 2	NC
PR Wittersdorf 3	NC
<b>Total</b>	

#### ▪ Qualité du traitement des eaux usées

#### La charge entrante

Le volume entrant à la lagune d'Obermorschwiller est en baisse sur l'année 2017 suite à la forte baisse de la pluviométrie.

#### Production des boues

La lagune va être curée en 2018.

#### Les autres sous-produits

	2017
<b>STEP</b>	
Refus de dégrillage (m <sup>3</sup> )	NC
Sables (m <sup>3</sup> )	0
Graisses (T)	0

- **Les opérations d'entretien**

- Curage préventif**

- Le curage est effectué au cas par cas suivant les besoins.

- Interventions curatives**

- Aucune intervention pour l'année 2017.

- Interventions d'inspection et de contrôle**

- Aucune inspection n'a été diligentée en 2017 sur ce secteur.

- **Les opérations de renouvellement**

- Rien à signaler pour 2017.

- **Les investissements**

- Pose d'un collecteur intercommunal de 6 km

- Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service**

- Le raccordement des communes sur le nouveau collecteur posé en 2017-2018 est programmé en 2018.



▪ **Détails sur l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale**

L'arrêté du 2 décembre 2013 modifie le mode de calcul de l'indicateur de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux présenté ci-dessous.

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan du réseau de collecte	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements.	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle.	5	5
B- Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements	Existence d'un inventaire des réseaux	10	10
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et les diamètres	5	5
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15	
<i>Les points des lignes ci-dessous ne comptent pas si le seuil de 40 points n'est pas atteint.</i>			
C- Informations sur les interventions sur le réseau	Altimétrie des réseaux renseignée pour au moins la moitié du linéaire	10	
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne l'altimétrie des réseaux	5	
	Localisation et description des ouvrages annexes (postes, déversoirs...)	10	
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire électromécanique	10	
	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	10	
	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	
	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau.	10	
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>30</b>

### 1.2.6. Indicateurs financiers

#### ▪ Les tarifs

	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2018
<b>Part Collectivité</b>		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	1,30 €	1,30 €
<b>Taxes et redevances</b>		
TVA	10,00%	10,00%
Redevance modernisation des réseaux (€/m <sup>3</sup> )	0,2330 €	0,2330 €

#### ▪ La facture 120 m<sup>3</sup>

	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2017		Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2018		Evolution (%)
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
<b>Collecte et traitement</b>					
<b>Consommation</b>					
Part de la Collectivité	1,30 €	156,00 €	1,30 €	156,00 €	-
<b>Organismes publics</b>					
Redevance modernisation des réseaux	0,233 €	27,96 €	0,233 €	27,96 €	-
<b>Total HT</b>		<b>183,96 €</b>		<b>183,96 €</b>	
TVA à 10%		10,12 €		10,12 €	
<b>Total Assainissement TTC</b>		<b>194,08 €</b>		<b>194,08 €</b>	
<b>Soit le m<sup>3</sup></b>		<b>1,62 €</b>		<b>1,62 €</b>	<b>-</b>

Le montant de la facture d'assainissement s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à 194,08 € TTC qui reste stable par rapport à celle du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les différentes composantes de la facture 120 m<sup>3</sup> sont les suivantes :


	01/01/2017		01/01/2018		Evolution (%)
Collectivité	156,00 €	80%	156,00 €	80%	-
Taxes et redevances	38,08 €	20%	38,08 €	20%	
<b>TOTAL</b>	<b>194,08 €</b>	<b>100%</b>	<b>194,08 €</b>	<b>100%</b>	









**▪ Le budget annexe Assainissement****Les investissements financés en 2017**

LOCALISATION	TRAVAUX REALISES	OBJECTIF	ESTIMATIF	AVANCEMENT
HEIWILLER Réseaux communaux	Réalisation des raccordements à la rhizosphère	Raccordement au nouveau réseau collectif	7 000 €HT	Finalisé
WILLER Réseaux communaux	Réalisation des raccordements à la rhizosphère	Raccordement au nouveau réseau collectif	12 000 €HT	Finalisé
INTERCOMMUNAL Intercommunal entre Hundsbach et Berentzwiller	Pose de la canalisation sur 6 Km		1 484 000 HT	Démarrage en avril 2017 Réception prévue en 2018

### 1.2.7. Les indicateurs de performance

Indicateur	Définition	Valeur 2016	Valeur 2017	Evolution N/ N-1
<b>D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif</b>	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée	3 049	3 049	
<b>D202.0 : Nombre d'autorisation de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées</b>	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable au service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique	0	0	→
<b>D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration</b>	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacués en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boues de la station ne sont pas prises en compte	NC	NC	→
<b>D204.0 : Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 01/01/N+1</b>	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup>	1,62	1,62	→

Indicateur	Définition	Valeur 2016	Valeur 2017	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service à l'assainissement collectif	NC	NC	→	
<b>P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	30/120	30/120	→	Voir détail paragraphe
<b>P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. Un système de collecte est jugé conforme au titre de la directive ERU si les 2 conditions suivantes sont remplies : o Absence de rejet significatif des réseaux de collecte des eaux usées en période de temps sec (total des déversements par temps sec pour inférieure à 5% de la charge brute de pollution organique) ;	100%	100%	→	 .* Sous réserve validation par la Police de l'Eau

Indicateur	Définition	Valeur 2016	Valeur 2017	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
	o En cas de rejets diffus, existence d'un programme de prévention des fuites ;				
<b>P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. L'équipement d'épuration est jugé conforme au titre de la directive ERU si les ouvrages sont dimensionnés pour assurer conjointement : o Pour l'hydraulique, le traitement par chaque station d'épuration du débit de référence précisé en application de l'arrêté du 22 juin 2007 ; o Pour la pollution, le traitement par chaque station d'épuration de la charge brute de pollution organique selon les obligations en vigueur pour la zone concernée (zone sensible ou non)	100%	100%		
<b>P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application des articles L2224-8 et R2224-10 à R2224-16 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. Les règles et conventions précises à mettre en œuvre pour juger de la conformité font l'objet de circulaires du Ministère en charge de l'environnement (cf guide de définitions version 1.5 de septembre 2008 relative à l'application de la directive ERU 91/271/CEE) accessible par le lien suivant : <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	100%	100%		
<b>P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon des filières conformes à la réglementation</b>	Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille	100%	100%		
<b>P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité</b>	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0	0		

## 1.3. Territoire 3 : Communauté de communes d'Ill et Gersbach

### 1.3.1. Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président de la Communauté de Communes est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'assainissement.

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu ;
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

### 1.3.2. Présentation générale du service

#### ▪ *Périmètre et nature du service assuré*

Le service d'assainissement est géré au niveau intercommunal.

La communauté de communes Sundgau pour le territoire Ill et Gersbach assure les compétences suivantes :

- Collecte des eaux usées
- Traitement des eaux usées

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 8 318 habitants soit 3 195 abonnés.

	Nombre d'abonnés	Linéaire réseau (ml)	Population	Volumes facturés assainissement 2016
Durmenach	341	9 151	877	34 885
Illtal	546	19 816	1 414	53 581
Muespach	368	12 499	885	38 879
Muespach-le-haut	413	10 930	1 110	41 945
Roppentzwiller	276	6 900	705	27 428
Ruederbach	153	5 000	390	14 541
Steinsoultz	291	8 210	800	29 932
Waldighoffen	562	11 500	1 564	61 436
Werentzhouse	245	4 88	573	24 732
<b>Total</b>	<b>3 195</b>	<b>88 880</b>	<b>8 318</b>	<b>327 359 m<sup>3</sup></b>

#### ▪ *Mode de gestion du service*

La Communauté de Communes a en charge le fonctionnement des ouvrages, leur entretien, la permanence du service, la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

## ▪ Le réseau de collecte des eaux usées

### Réseaux et branchement

Le réseau de la communauté de communes comprend:

	2016	2017
Réseau eaux usées (km)	89	89

### Postes de relèvement

Le réseau est équipé de 12 postes de relèvement ou refoulement dont les caractéristiques sont les suivantes :

Postes	Nombre de pompes	Capacité de pompage (KW)
MUH06	2	2.4
MU 03	2	2
MU moulin	2	2.4
MU 01	2	1.5
DUR01	2	1.5
WAL15	2	3.1
WAL LANG	2	1.1
WAL01	2	2
WAL05	2	1.5
OB01	2	1.3
GRE01	2	1.5
Step Illtal	3	22/13.5/22

### Les bassins d'orage

3 bassins d'orage sont sur le secteur.

### Les stations d'épuration

La station d'épuration d'Illtal présente les caractéristiques suivantes :

<b>Localisation</b>	Illtal
<b>Année de mise en service</b>	2011
<b>Type</b>	Boues activées
<b>Filière de traitement boues</b>	Déshydratation sur centrifugeuse – Evacuation en compostage
<b>Capacité nominale de traitement</b>	9 800 équivalents habitants

Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimum (%)	Concentration maximum (mg/L) nouveau rejet
DBO5	80	125
DCO	75	25
MES	90	35
NGL	70	15

PT	80	2
NTK	70	10
NH4	92	7

### 1.3.3. Les faits marquants de l'exercice

- **Le réseau de collecte des eaux usées**
- 5 interventions pour du curage ponctuel

### 1.3.4. Les stations d'épuration

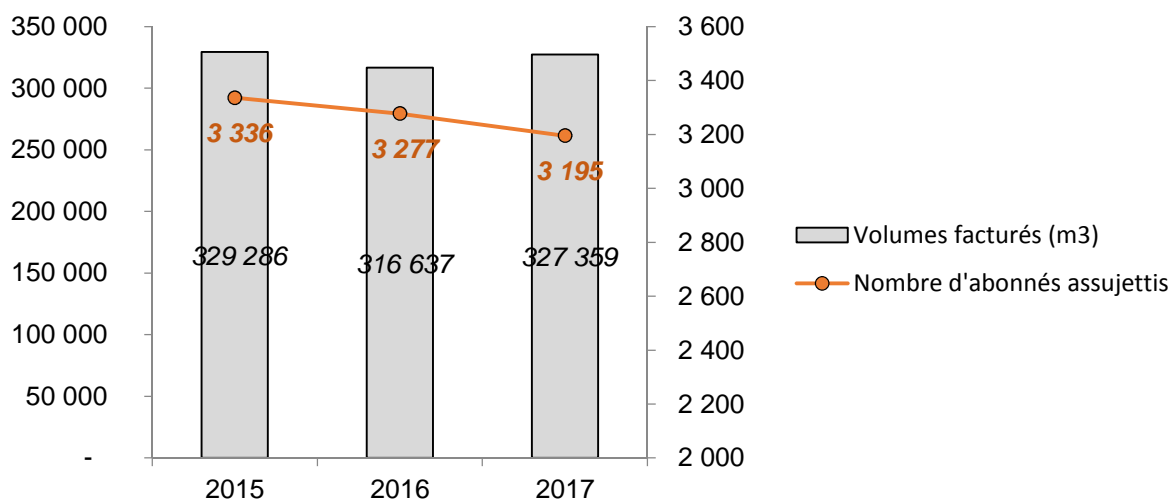
Rien à signaler pour l'année 2017.



### 1.3.5. Indicateurs techniques

#### ▪ Assiette du service

	2015	2016	2017	Evolution (%)
Nombre d'usagers assujettis	3 336	3 277	3 195	-3%
Taux de desserte	97%	97%	97%	
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	329 286	316 637	327 359	3%



#### ▪ Volumes traités

	2015	2016	2017	Evolution (%)
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	329 286	316 637	327 359	3%
Volume des effluents traités	481 413	588 471	399 805	-32%

La baisse des effluents traités est consécutive à la baisse de la pluviométrie dans le secteur.

#### ▪ Bilan d'exploitation

##### Données de fonctionnement des postes et bassins d'orage

Données de fonctionnement 2017	KWh consommés	Nombre de curages
MUH06	6926	1
MU 03	305	1
MU moulin	1250	2
MU 01	1421	1
DUR01	4340	1
WAL15	3245	1
WAL LANG	4435	2
WAL01	8053	3
WAL05	4319	1
OB 01	700	1
GRE 01	2314	1

## Consommations

Consommation de réactifs (T/an)	2015	2016	2017	Evolution (%)
<b>STEP Illtal</b>				
Consommation électrique (kWh/an)	361 711	401 141	365 000	-9%
Polymère (déshydratation boues) (Kg)	1200	800	1000	25%

Les consommations électriques des stations suivent les variations de volumes traités.

### ▪ Qualité du traitement des eaux usées

#### La charge entrante

	2015	2016	2017	Evolution (%)
<b>STEP Illtal</b>				
Volume annuels (m <sup>3</sup> /an)	481 413	588 471	399 805	-32%
Pluviométrie (mm)	732	993	300	-70%
Volume entrant (m <sup>3</sup> /j)	1319	1612	1095	-32%
Charge DBO5 entrante (kg/j)	56	84	76	-9,5%

Le volume entrant à la station d'épuration est en baisse sur l'année 2017 suite à la sécheresse. Les charges ont augmenté en raison de l'augmentation des déconnexions de système de traitement.

	Volume (m <sup>3</sup> /j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NG (kg/j)	Pt (kg/j)
<b>STEP Illtal</b>						
<b>Charge moyenne entrée 2017</b>	<b>1095</b>	<b>214</b>	<b>76</b>	<b>126</b>		<b>3</b>
Capacité épuratoire		1080	540	880	70	25
<b>Taux de charge</b>		<b>20%</b>	<b>14%</b>	<b>14%</b>		
<b>Rendement épuratoire moyen annuel (%)</b>		88%	93%	95%		

Les rendements épuratoires moyens pour 2017 reflètent une bonne élimination des polluants pour la station qui est conforme.

#### Conformité des performances des équipements d'épuration

	DCO	DBO5	MES	NGL	NH4+	Pt
<b>STEP Illtal</b>						
Nombre de dépassements des normes						
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans effectués						
Nombre de dépassements tolérés	2	2	2	2	2	2
<b>Conformité annuelle</b>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<b>Concentration moyenne en sortie (mg/L)</b>	19	3	4	48,5		

La station est conforme pour l'année 2017, sur l'ensemble des paramètres.

Les concentrations moyennes en sortie de station sont conformes à la réglementation européenne (arrêté ministériel du 22 juin 2007).

## Production des boues

	2016	2017	Evolution (%)
<b>STEP illtal</b>			
Production (TMS/an)	54	46.62	-14%
Siccité moyenne (%)	27.6%	26%	-6%

La production de boues sur le site a légèrement diminué suite à la baisse de la charge entrante.

## Evacuation des boues

Les boues de la station d'illtal sont évacuées sur la plateforme de compostage d'Agrivalor.

	2016	2017	Evolution (%)
<b>STEP illtal</b>			
Production (TMS/an)	54	46,62	-14%
Tonnage évacué (TMS/an)	54	46,62	-14%

## Les autres sous-produits

	2015	2016	2017
<b>STEP illtal</b>			
Refus de dégrillage (m3)			50*
Sables (m <sup>3</sup> )	Traités en interne (lavage et utilisation)		
Graisses (m <sup>3</sup> )	2	2	3

*\*y compris les refus de dégrillages issus des postes de relevage*

### ▪ Les opérations d'entretien

#### Curage préventif

Aucune campagne de curage préventif n'a eu lieu en 2017.

#### Interventions curatives

	2017
<b>Nombre de désobstructions réalisées</b>	<b>5</b>
Dont sur branchement	0
Dont sur canalisation	5
Dont sur ouvrages	0

Plusieurs opérations de désobstruction ont été réalisées par la communauté de communes

▪ **Détails sur l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale**

L'arrêté du 2 décembre 2013 modifie le mode de calcul de l'indicateur de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux présenté ci-dessous.

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan du réseau de collecte	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements.	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle.	5	5
B- Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements	Existence d'un inventaire des réseaux	10	10
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et les diamètres	5	5
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15	15
<i>Les points des lignes ci-dessous ne comptent pas si le seuil de 40 points n'est pas atteint.</i>			
C- Informations sur les interventions sur le réseau	Altimétrie des réseaux renseignée pour au moins la moitié du linéaire	10	10
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne l'altimétrie des réseaux	5	5
	Localisation et description des ouvrages annexes (postes, déversoirs...)	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire électromécanique	10	0
	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	10	10
	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	10
	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau.	10	0
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	10
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>100</b>

▪ **Les opérations de renouvellement**

**Concernant la station d'épuration d' ILLTAL:**

- ✓ Renouvellement des pompes et agitateurs sur le bassin biologique

▪ **Les investissements**

**Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service**

### 1.3.6. Indicateurs financiers

#### ▪ Les tarifs

	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2018
<b>Part Collectivité</b>		
Abonnement (€HT/an)	50,00 €	50,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	2,00 €	2,00 €
<b>Taxes et redevances</b>		
TVA	10,00%	10,00%
Redevance modernisation des réseaux (€/m <sup>3</sup> )	0,233 €	0,233 €

#### ▪ La facture 120 m<sup>3</sup>

	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2017		Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2018		Evolution (%)
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
<b>Collecte et traitement</b>					
<b>Terme fixe annuel</b>					
Abonnement	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	-
<b>Consommation</b>					
Part de la Collectivité <sup>3</sup>	2,00 €	240,00 €	2,00 €	240,00 €	-
<b>Organismes publics</b>					
Redevance modernisation des réseaux	0,233 €	32,88 €	0,233 €	32,88 €	-
<b>Total HT</b>		<b>317,96 €</b>		<b>317,96 €</b>	-
TVA à 10%		17,49 €		17,49 €	-
<b>Total Assainissement TTC</b>		<b>335,45 €</b>		<b>335,45 €</b>	-

<b>Soit le m<sup>3</sup></b>	<b>2,80 €</b>	<b>2,80 €</b>	<b>-</b>
------------------------------	---------------	---------------	----------

Le montant de la facture d'assainissement s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à 335,45 € TTC qui reste stable par rapport à celle du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les différentes composantes de la facture 120 m<sup>3</sup> sont les suivantes :





	01/01/2017		01/01/2018		Evolution (%)
Collectivité	290,00 €	86%	290,00 €	86%	-
Taxes et redevances	45,45 €	14%	45,45 €	14%	-
<b>TOTAL</b>	<b>335,45 €</b>	<b>100%</b>	<b>335,45 €</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>



#### ▪ Le budget annexe Assainissement











#### Les investissements financés en 2017

LOCALISATION	TRAVAUX REALISES	OBJECTIF	ESTIMATIF	AVANCEMENT
WALDIGHOFFEN Rue de l'Ill et rue des Vergers	Mise en séparatif		444 000 €HT	Finalisé
WERENTZHOUSE Grand Rue	Mise en séparatif		51 600 €HT	Finalisé

### 1.3.7. Les indicateurs de performance

Indicateur	Définition	Valeur 2016	Valeur 2017	Evolution N/ N-1
<b>D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif</b>	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée		8 318	
<b>D202.0 : Nombre d'autorisation de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées</b>	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable au service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique	0	0	
<b>D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration</b>	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacués en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boues de la station ne sont pas prises en compte	54	47	 -13%
<b>D204.0 : Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 01/01/N+1</b>	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup>	2,80 €	2,80 €	

Indicateur	Définition	Valeur 2016	Valeur 2017	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service à l'assainissement collectif	NC	NC		
<b>P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	50/120	100/120		Voir détail paragraphe 3.6 p15

Indicateur	Définition	Valeur 2016	Valeur 2017	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. Un système de collecte est jugé conforme au titre de la directive ERU si les 2 conditions suivantes sont remplies : o Absence de rejet significatif des réseaux de collecte des eaux usées en période de temps sec (total des déversements par temps sec pour inférieure à 5% de la charge brute de pollution organique) ; o En cas de rejets diffus, existence d'un programme de prévention des fuites ;	100%	100%		 * Sous réserve validation par la Police de l'Eau
<b>P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. L'équipement d'épuration est jugé conforme au titre de la directive ERU si les ouvrages sont dimensionnés pour assurer conjointement : o Pour l'hydraulique, le traitement par chaque station d'épuration du débit de référence précisé en application de l'arrêté du 22 juin 2007 ; o Pour la pollution, le traitement par chaque station d'épuration de la charge brute de pollution organique selon les obligations en vigueur pour la zone concernée (zone sensible ou non)	100%	100%		
<b>P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application des articles L2224-8 et R2224-10 à R2224-16 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. Les règles et conventions précises à mettre en œuvre pour juger de la conformité font l'objet de circulaires du Ministère en charge de l'environnement (cf guide de définitions version 1.5 de septembre 2008 relative à l'application de la directive ERU 91/271/CEE) accessible par le lien suivant : <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	100%	100%		
<b>P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon des filières conformes à la réglementation</b>	Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille	100%	100%		
<b>P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité</b>	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0	0		

## 1.4. Territoire 4 : Communauté de communes d'Altkirch

### 1.4.1. Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président de la Communauté de Communes est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'assainissement.

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu ;
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

### 1.4.2. Présentation générale du service

#### ▪ Périimètre et nature du service assuré

Le service d'assainissement est géré au niveau intercommunal.

La communauté de communes Sundgau pour le territoire d'Altkirch assure les compétences suivantes :

- Collecte des eaux usées
- Traitement des eaux usées

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 10 637 habitants soit 3 555 abonnés.

	Nombre d'abonnés	Linéaire réseau (kml)	Population	Volumes facturés assainissement 2016
Altkirch	1 754		5 903	440 255
Aspach	480		1 164	42 031
Carspach	774		2 142	80 035
Hirtzbach	547		1 428	-458
<b>Total</b>	<b>3555</b>	<b>104</b>	<b>10 637</b>	<b>561 863 m<sup>3</sup></b>

#### ▪ Mode de gestion du service

La gestion des réseaux intercommunaux et des ouvrages annexes (postes de relevage et déversoirs d'orage) a été déléguée par la communauté de communes à la société VEOLIA sous contrat jusqu'au 31 décembre 2022.

#### ▪ Le réseau de collecte des eaux usées

#### Réseaux et branchement

Le réseau de la communauté de communes comprend:

	2016	2017	Evolution (%)
Réseau séparatif (km)	31,7	32,1	1,1%
Réseau unitaire (km)	42,7	42,8	0,3%
Réseau de refoulement (km)	0,1	0,1	
<b>Total réseau assainissement (km)</b>	<b>74,5</b>	<b>75,0</b>	<b>0,6%</b>
Réseau pluvial (km)	28,5	28,9	1,3%



## Ouvrages annexes

Le réseau est équipé de 3 postes de relèvement ou refoulement dont les caractéristiques sont les suivantes :

Postes	Nombre de pompes	Capacité de pompage (m <sup>3</sup> /h)
rue des alliers	2	50
Saint Morand	2	135
SIAT	2	100

Le réseau est également pourvu de deux déversoirs d'orage (Saint-Morand et Hirsingue)

## Les stations d'épuration

La station d'épuration d'Altkirch présente les caractéristiques suivantes :

<b>Localisation</b>	Altkirch
<b>Année de mise en service</b>	1997
<b>Type</b>	Boues activées
<b>Filière de traitement boues</b>	Déshydratation sur filtre à bandes – Evacuation en compostage
<b>Capacité nominale de traitement</b>	23 570 équivalents habitants

Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimum (%)	Concentration maximum (mg/L) nouveau rejet
DBO5	90	125
DCO	75	25
MES	90	35
NGL	70	15
PT	80	2
NTK	70	10
NH4	80	7

### 1.4.3. Les faits marquants de l'exercice

- **Le réseau de collecte des eaux usées**
- La très faible pluviométrie du secteur a diminué fortement les volumes entrant à la station d'épuration.

### 1.4.4. Les stations d'épuration

- **Pour la station d'épuration d'Altkirch :**  
L'analyse de défaillance de la station a été réalisée cette année et sera finalisée en 2018.

### 1.4.5. Indicateurs techniques

#### ▪ Assiette du service

	2015	2016	2017	Evolution (%)
Nombre d'usagers assujettis	3 512	3 529	3 532	-
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	497 609	501 087	561 863	12%

#### ▪ Volumes traités

	2015	2016	2017	Evolution (%)
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	497 609	501 087	561 863	12%
Volume des effluents traités	2 092 144	2 594 248	1 705 879	-34%

#### ▪ Conventions spéciales de déversement

Conformément à l'article L.1331-10 du Code de Santé Publique, les effluents non domestiques dont la pollution dépasse les valeurs définies par la réglementation en vigueur, doivent faire l'objet d'une convention de déversement autorisant le rejet dans le réseau public d'assainissement.

Une autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau d'assainissement est en vigueur:

- ✓ S et I production

De plus, des conventions de déversement d'effluents agricoles issus des éleveurs laitiers pour le traitement des eaux blanches ont été établies.

#### ▪ Bilan d'exploitation

#### Données de fonctionnement des postes et bassins d'orage

Données de fonctionnement 2017	KWh consommés
Station d'épuration	924 461
PR rue des alliers	1 690
PR st morand	4 525
PR siat	5 291
<b>Total</b>	<b>935 967</b>

#### Consommations

Consommation de réactifs (T/an)	2015	2016	2017	Evolution (%)
<b>STEP Altkirch</b>				
Polymère (déshydratation boues)	5,7	4,9	5,6	14%
Chlorosulfate ferrique (file eau)	13,2	36,9	24,6	-33%

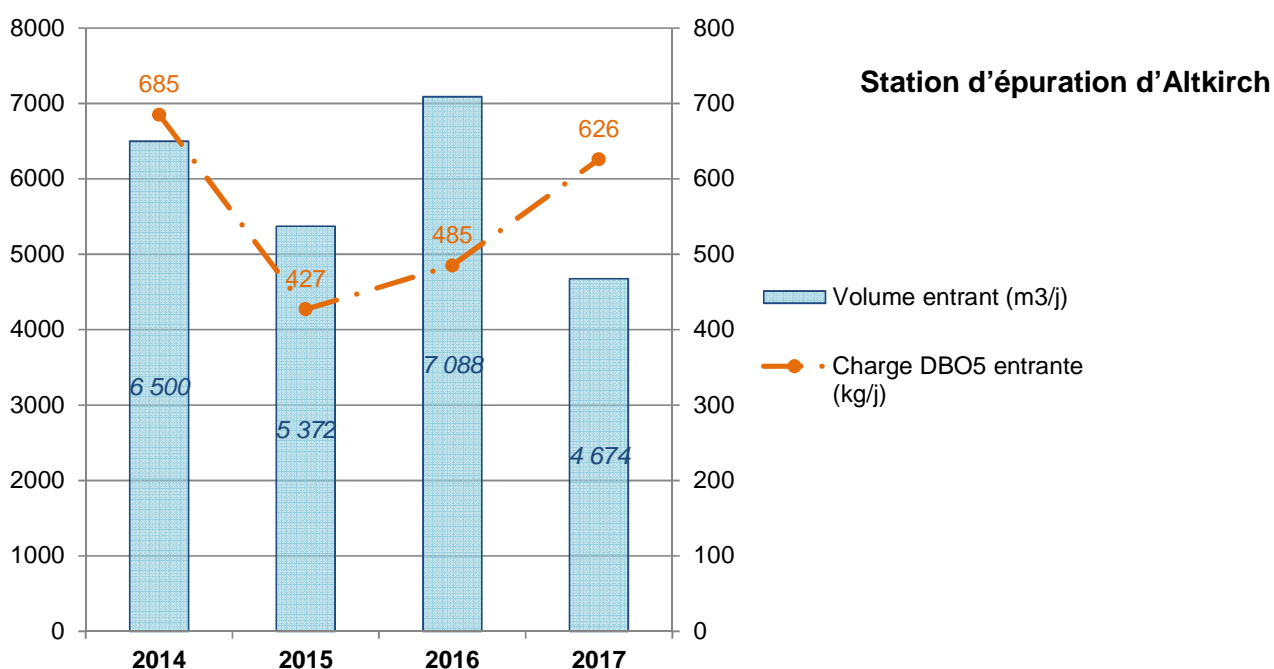
La baisse de consommation de chlorosulfate ferrique s'explique par la baisse du volume traité à la station d'épuration.

## ▪ Qualité du traitement des eaux usées

### La charge entrante

	2015	2016	2017	Evolution (%)
<b>STEP Altkirch</b>				
Volume annuels (m <sup>3</sup> /an)	2 092 144	2 594 248	1 705 879	-34%
Pluviométrie (mm)		967	699	-28%
Volume entrant (m <sup>3</sup> /j)	5372	7088	4674	-34%
Charge DBO5 entrante (kg/j)	427	485	626	29%

Le volume entrant à la station d'épuration d'Altkirch est en baisse sur l'année 2017 suite à la forte baisse de la pluviométrie.



La station d'épuration d'Altkirch est ponctuellement en surcharge organique (notamment pour le paramètre MES) alors que la station d'épuration de Spechbach est continuellement en surcharge hydraulique et par moment en surcharge organique:

	Volume (m <sup>3</sup> /j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NG (kg/j)	Pt (kg/j)
<b>STEP Altkirch</b>						
<b>Charge moyenne entrée 2017</b>	4 674		626			
Capacité épuratoire	8 650		1 414			
<b>Taux de charge</b>	54%		44%			
<b>Rendement épuratoire moyen annuel (%)</b>	nc	93%	97%	98%	75%	80%

Les rendements épuratoires moyens pour 2017 reflètent une bonne élimination des polluants pour les deux stations qui sont conformes.

### Conformité des performances des équipements d'épuration

	DCO	DBO5	MES	NGL	NH4+	Pt
<b>STEP Altkirch</b>						

Nombre de dépassements des normes	0	0	0	0	0	0
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans effectués	25	13	25	13	13	13
Nombre de dépassements tolérés	2	2	2	2	2	2
<b>Conformité annuelle</b>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<b>Concentration moyenne en sortie (mg/L)</b>	18	4	4	6	3	1

La station est conforme pour l'année 2017, sur l'ensemble des paramètres.

Les concentrations moyennes en sortie de station sont conformes à la réglementation européenne (arrêté ministériel du 22 juin 2007).

La station d'épuration a reçu 233 m<sup>3</sup> d'apport extérieur en matières de vidange.

### Production des boues

	2015	2016	2017	Evolution (%)
<b>STEP ALTKIRCH</b>				
<b>Production (TMS/an)</b>	1226	883	1138	29%
<b>Siccité moyenne (%)</b>	22%	21%	21%	2%

La production de boues a augmenté du fait de l'augmentation de la charge en MES des effluents.

### Evacuation des boues

Les boues de la station sont évacuées sur la plateforme de compostage d'Agrivalor.

	2015	2016	2017	Evolution (%)
<b>STEP</b>				
Tonnage évacué (TMS/an)	274	181	237	-34%

### Les autres sous-produits

	2015	2016	2017
<b>STEP</b>			
Refus de dégrillage (m3)	nc	24	25
Sables (m <sup>3</sup> )	4,6	6,6	7
Graisses (T)			18

La production des sables de la station d'Illfurth est en nette baisse en raison de la casse de la vis à sable et des vidanges et curages du dessableur/dégraisseur.

L'optimisation du remplissage des poubelles de refus de dégrillage explique en partie la baisse des volumes de refus.

#### ▪ Les opérations d'entretien

#### Curage préventif

	2015	2016	2017
<b>Longueur de canalisation curée (ml)</b>	<b>10 320</b>	<b>9 494</b>	<b>10 246</b>
<b>Taux de curage (%)</b>	<b>13,9%</b>	<b>12,8%</b>	<b>13,7%</b>

#### Interventions curatives

2015	2016	2017
------	------	------

<b>Nombre de désobstructions réalisées</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>17</b>
Dont sur branchement	4	3	3
Dont sur canalisation	0	0	1
Dont sur accessoires	11	7	13

Plusieurs opérations de désobstruction ont été réalisées par le délégataire.

**14 points noirs** sont recensés sur le réseau.

### Interventions d'inspection et de contrôle

	2015	2016	2017
Linéaire inspections télévisées (km)	0,44	0,62	0,04

#### ▪ **Les opérations de renouvellement**

- Rénovation du dégrilleur
- Renouvellement de l'agitateur, du surpresseur et de la sonde MES sur le bassin biologique
- Rénovation de la pompe de gavage pour la déshydratation
- Renouvellement de la pompe 2 du PR Allier

#### ▪ **Les investissements**

### Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

▪ **Détails sur l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale**

L'arrêté du 2 décembre 2013 modifie le mode de calcul de l'indicateur de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux présenté ci-dessous.

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan du réseau de collecte	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements.	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle.	5	5
B- Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements	Existence d'un inventaire des réseaux	10	10
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et les diamètres	5	5
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15	11
<i>Les points des lignes ci-dessous ne comptent pas si le seuil de 40 points n'est pas atteint.</i>			
C- Informations sur les interventions sur le réseau	Altimétrie des réseaux renseignée pour au moins la moitié du linéaire	10	0
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne l'altimétrie des réseaux	5	0
	Localisation et description des ouvrages annexes (postes, déversoirs...)	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire électromécanique	10	10
	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	10	0
	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	10
	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau.	10	0
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	0
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>71</b>

### 1.4.6. Indicateurs financiers

#### ▪ Les tarifs

	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2018
<b>Part Délégataire</b>		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,7633 €	0,7659 €
<b>Part Collectivité</b>		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,7600 €	0,7600 €
<b>Taxes et redevances</b>		
TVA	10,00%	10,00%
Redevance modernisation des réseaux (€/m <sup>3</sup> )	0,2330 €	0,2330 €

#### ▪ La facture 120 m<sup>3</sup>

	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2017		Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2018		Evolution (%)
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
<b>Collecte et traitement</b>					
<b>Consommation</b>					
Part du délégataire	0,7633 €	91,60 €	0,7659 €	91,91 €	0,3%
Part de la Collectivité	0,7600 €	91,20 €	0,7600 €	91,20 €	-
<b>Organismes publics</b>					
Redevance modernisation des réseaux	0,233 €	27,96 €	0,233 €	27,96 €	-
<b>Total HT</b>		<b>210,76 €</b>		<b>211,07 €</b>	0,1%
TVA à 10%		21,08 €		21,11 €	0,1%
<b>Total Assainissement TTC</b>		<b>231,84 €</b>		<b>232,17 €</b>	0,1%
<b>Soit le m<sup>3</sup></b>		<b>1,93 €</b>		<b>1,94 €</b>	-

Le montant de la facture d'assainissement s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à 232,17 € TTC en légère hausse par rapport à celle du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les différentes composantes de la facture 120 m<sup>3</sup> sont les suivantes :

	01/01/2017		01/01/2018		Evolution (%)
Délégataire	91,60 €	40%	91,91 €	40%	0,3%
Collectivité	91,20 €	39%	91,20 €	39%	-
Taxes et redevances	49,04 €	21%	49,07 €	21%	
<b>TOTAL</b>	<b>231,84 €</b>	<b>100%</b>	<b>232,17 €</b>	<b>100%</b>	<b>0,1%</b>

## ▪ **Le budget annexe Assainissement**

### Les recettes d'exploitation

<b>Recettes</b>	<b>2017</b>
Recettes d'exploitation	308 369 €
-Travaux	18 900 €
-Redevance assainissement collectif	289 469 €
Subventions Agence de l'Eau (prime pour épuration )	50 009 €
<b>TOTAL</b>	<b>358 378 €</b>

### Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>2017</b>
Encours de la dette au 31 décembre	1 064 673 €
Montant remboursé durant l'exercice	216 808 €
- dont en capital	164 395 €
- dont en intérêts	52 413 €

### Amortissements

Durant l'exercice, la Collectivité a réalisé les amortissements suivants :

<b>Amortissements</b>	<b>Montant amorti en 2017</b>
Réseau d'assainissement	346 642 €
<b>Subventions</b>	<b>-112 878 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>233 764 €</b>

### Opérations de coopération décentralisée





La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).



### Les investissements financés en 2017











En raison de la finalisation du schéma directeur du territoire CCA peu d'investissement ont été réalisés.



### 1.4.1. Les indicateurs de performance

Indicateur	Définition	Valeur 2016	Valeur 2017	Evolution N/ N-1
<b>D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif</b>	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée	10 679	10 637	
<b>D202.0 : Nombre d'autorisation de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées</b>	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable au service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique	0	0	
<b>D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration</b>	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacués en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boues de la station ne sont pas prises en compte	181	237	 31 %
<b>D204.0 : Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 01/01/N+1</b>	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup>	1,93 €	1,94 €	

Indicateur	Définition	Valeur 2016	Valeur 2017	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service à l'assainissement collectif	NC	NC		
<b>P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	71/120	71/120		Voir détail paragraphe 3.6 p15

Indicateur	Définition	Valeur 2016	Valeur 2017	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. Un système de collecte est jugé conforme au titre de la directive ERU si les 2 conditions suivantes sont remplies : o Absence de rejet significatif des réseaux de collecte des eaux usées en période de temps sec (total des déversements par temps sec pour inférieure à 5% de la charge brute de pollution organique) ; o En cas de rejets diffus, existence d'un programme de prévention des fuites ;	100%	100%		 .* Sous réserve validation par la Police de l'Eau
<b>P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. L'équipement d'épuration est jugé conforme au titre de la directive ERU si les ouvrages sont dimensionnés pour assurer conjointement : o Pour l'hydraulique, le traitement par chaque station d'épuration du débit de référence précisé en application de l'arrêté du 22 juin 2007 ; o Pour la pollution, le traitement par chaque station d'épuration de la charge brute de pollution organique selon les obligations en vigueur pour la zone concernée (zone sensible ou non)	100%	100%		
<b>P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application des articles L2224-8 et R2224-10 à R2224-16 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. Les règles et conventions précises à mettre en œuvre pour juger de la conformité font l'objet de circulaires du Ministère en charge de l'environnement (cf guide de définitions version 1.5 de septembre 2008 relative à l'application de la directive ERU 91/271/CEE) accessible par le lien suivant : <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	100%	100%		
<b>P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon des filières conformes à la réglementation</b>	Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille	100%	100%		
<b>P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité</b>	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0	0		

## 1.5. Le budget annexe Assainissement (commun pour CCSI, CCIG et CCVH )

### Les recettes d'exploitation

Recettes	2017
Recettes d'exploitation	1 781 212 €
-Travaux	107 310 €
-Participation raccordement	90 875 €
-Redevance assainissement collectif	148 796 €
-Autres	134 231 €
Produits exceptionnels	3 841 €
Subventions Agence de l'Eau (prime pour épuration )	58 517 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 843 570 €</b>

### Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017
Encours de la dette au 31 décembre	10 097 381 €
Montant remboursé durant l'exercice	887 669 €
- dont en capital	556 664 €
- dont en intérêts	331 005 €

### Amortissements

Durant l'exercice, la Collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissements	Montant amorti en 2017
Réseau d'assainissement	551 553 €
<b>Subventions</b>	<b>-212 229 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>339 324 €</b>

### Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).